

## Séance ordinaire du conseil

---

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 16 janvier 2012 conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Bernard Gagnon;  
Mesdames les conseillères M<sup>e</sup> Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire.

**Sont absents :**

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance;  
Monsieur le conseiller Normand Perreault.

---

2012-01-001

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Hommage au drapeau du Québec – 64<sup>e</sup> anniversaire
3. Parole aux Grandbasilois
4. Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 5 décembre 2011 et séances extraordinaires du 13 décembre 2011 à 19 h 30 et 21 h
5. Comptes à payer – mois de décembre 2011

**Règlementation**

6. Adoption du règlement n<sup>o</sup> 1009 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon
7. Adoption du règlement n<sup>o</sup> 1011 imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières
8. Adoption du règlement n<sup>o</sup> 1012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

**Comités**

9. Dépôt de procès verbal – comité consultatif
  - Comité de consultation famille
10. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
  - Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu
  - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
  - Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu
  - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
  - Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu
11. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – approbation quote-part additionnelle 2011

**Personnel**

12. Embauche – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie
  13. Autorisation signature convention collective de travail – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 – 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016
-

**Contrats, mandats et acquisitions**

14. Adjudication de contrat Les Constructions Bricon Itée – nettoyage des décharges 2012
15. Adjudication contrat Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile – impression du Grand Babillard et de l'Info-Loisirs – année 2012
16. Cession du lot 2 769 999 à la Commission scolaire des Patriotes – agrandissement de l'école de la Mosaïque
17. Acquisition du lot 2 771 846 – mandat Alissa El-Hachem, notaire – préparation acte notarié – construction d'un bassin de rétention – projet de développement Le Quartier Trinité – règlement n° 1003

**Affaires courantes**

18. Absence d'une conseillère aux séances du conseil municipal
19. Autorisation à Gaz Métro – travaux de protection d'une conduite de gaz sous le cours d'eau Massé
20. Union des municipalités du Québec et Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) – cotisation annuelle 2012
21. Subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – saison de navigation 2012
22. **Point ajouté**
  - 22.1 Voeux à madame Malvina Desnoyers-Lebel à l'occasion de son 108<sup>e</sup> anniversaire de naissance
23. Période de questions
24. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Hommage au drapeau du Québec – 64<sup>e</sup> anniversaire**

---

Depuis son adoption en 1948, notre drapeau occupe une place d'honneur dans nos manifestations populaires et sur nos édifices. Emblème nécessaire à toute nation, il nous permet de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinct du Québec. Il symbolise nos sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité. La fleur de lys qui orne notre drapeau est une image de franchise, de paix et de grandeur.

## Salut au drapeau du Québec

**Drapeau du Québec,  
salut!  
À toi mon respect,  
ma fidélité,  
mon amour,  
vive le Québec,  
vive son drapeau!**

**64 ans 1948-2012**

**PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (19 h 30 à 19 h 50)**

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2012-01-002**

**RÉSOLUTION**

Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 5 décembre 2011 et séances extraordinaires du 13 décembre 2011 à 19 h 30 et 21 h

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires tenues le 13 décembre 2011 à 19 h 30 et 21 h;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

---

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires tenues le 13 décembre 2011 à 19 h 30 et 21 h, tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-003**

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer – mois de décembre 2011

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de décembre 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	612 741,03 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>                    - \$</u>
	<u>612 741,03 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-004**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1009 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1009;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1009 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-005**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1011 imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1011;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2011 à 21 h;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1011 imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-006

#### **RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2011 à 21 h;

CONSIDÉRANT QU'un avis dans l'édition du 21 décembre 2011 du journal Les Versants est paru afin de présenter un sommaire du règlement et d'annoncer que le règlement sera adopté à la séance du conseil du 16 janvier 2012, à 19 h 30 au Centre civique Bernard Gagnon, le tout conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbal – comité consultatif

---

Le conseil prend acte du dépôt du procès verbal du comité suivant :

Comité de consultation famille

- Séance ordinaire – 23 novembre 2011

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 7 décembre 2011

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- Séances ordinaire et extraordinaire – 23 novembre et 8 décembre 2011

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- Séance extraordinaire – 15 décembre 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 26 octobre 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 7 décembre 2011

**2012-01-007**

**RÉSOLUTION**

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – approbation quote-part additionnelle 2011

---

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2011, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté la résolution CA-11-913 imposant une quote-part additionnelle pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'une copie de cette résolution et du tableau ventilant cette quote-part additionnelle de 2011 ont été transmis à la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de quote-part additionnelle doit être soumise pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'approuver l'imposition d'une quote-part additionnelle pour l'année 2011 de 200 000 \$ pour la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, telle qu'adoptée par la résolution CA-11-913 le 23 novembre 2011.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la quote-part additionnelle pour l'année 2011 de la Ville fixée au montant de 16 464 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-008**

**RÉSOLUTION**

Embauche – pompiers à temps partiel – Service de sécurité incendie

---

CONSIDÉRANT la démission de deux pompiers en 2011 soit messieurs Jean-Philippe Thibault et Patrick Harvey;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-05-125 adoptée à la séance du conseil tenue le 3 mai 2011, la Ville inscrivait sur une liste de réserve messieurs Bruno Lambert et Sébastien Jutras;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 6 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'embaucher messieurs Bruno Lambert et Sébastien Jutras à titre de pompiers à temps partiel, pour une période probatoire d'un an.

Ces personnes sont embauchées aux conditions stipulées dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Basile-le-Grand (temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-009

**RÉSOLUTION**

Autorisation signature convention collective de travail – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 – 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016

---

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691, est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs séances de négociations, une entente de principe est intervenue entre les parties pour le renouvellement de la convention collective de travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, ou en son absence la maire suppléant, la conseillère responsable aux ressources humaines, M<sup>e</sup> Guylaine Yelle et la greffière, ou en son absence le greffier intérimaire, à signer pour et au nom de la Ville, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-010

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat Les Constructions Bricon ltée – nettoyage des décharges 2012

---

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs, le 16 novembre 2011, pour le nettoyage des décharges pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 5 décembre 2011 à savoir :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant</b>
Les Constructions Bricon ltée	17 546,33 \$
Béton Laurier inc.	20 402,55 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

**ET RÉSOLU :**

Que conditionnellement à la réception d'un avis du directeur des Travaux publics confirmant la nécessité de procéder à l'exécution des travaux de nettoyage des décharges, de retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Les Constructions Bricon ltée le contrat pour le nettoyage des décharges pour l'année 2012, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 17 546,33 \$, taxes incluses, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

À défaut d'avis du directeur des Travaux publics, la présente est nulle et aucun contrat ne sera octroyé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-011**

**RÉSOLUTION**

Adjudication contrat Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile – impression du Grand Babillard et de l'Info-Loisirs – année 2012

---

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs le 14 décembre 2011 pour l'impression du Grand Babillard et de l'Info-Loisirs pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions à savoir :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant</b>
Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile	14 715,20 \$
Les Entreprises André Giroux	14 985,40 \$
Studio Trio de Beloeil	21 355,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 9 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

**ET RÉSOLU :**

De retenir la plus basse soumission conforme et d'octroyer au Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile le contrat pour l'impression du Grand Babillard et de l'Info-Loisirs pour l'année 2012, pour quatre (4) éditions régulières du Grand Babillard et de l'Info-Loisirs, une édition spéciale du Grand Babillard et une édition spéciale de l'Info-Loisirs, pour un montant approximatif de 14 715,20 \$, taxes en sus, selon les spécifications et conditions détaillées dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2012-01-012**

**RÉSOLUTION**

Cession du lot 2 769 999 à la Commission scolaire des Patriotes – agrandissement de l'école de la Mosaïque

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes a informé la Ville qu'une demande d'agrandissement de l'école de la Mosaïque a été déposée auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes possède une option d'achat sur le lot 2 769 999 adjacent à l'école de la Mosaïque;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe d) des clauses spéciales de l'acte de vente du terrain de l'école de la Mosaïque, la Commission scolaire des Patriotes désire exercer l'option d'achat du terrain situé sur le lot 2 769 999, pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-07-212 adoptée à la séance du conseil du 5 juillet 2010, la Ville garantit à la Commission scolaire que le terrain sera libéré advenant qu'elle exerce l'option d'achat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de céder le lot 2 769 999 à la Commission scolaire des Patriotes pour la somme de 1 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De céder, pour la somme de 1 \$, le terrain situé sur le lot 2 769 999 à la Commission scolaire des Patriotes pour l'agrandissement de l'école de la Mosaique.

Le choix et les honoraires du notaire sont à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les autres frais découlant de la transaction autorisée par la présente.

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-013

#### RÉSOLUTION

Acquisition du lot 2 771 846 – mandat Alissa El-Hachem, notaire – préparation acte notarié – construction d'un bassin de rétention – projet de développement Le Quartier Trinité – règlement n° 1003

---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction des infrastructures pour le projet de développement Le Quartier Trinité, un protocole d'entente a été signé entre le promoteur, la compagnie 9178-0932 Québec inc. et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis du promoteur par la résolution n° 2011-12-320 adoptée à la séance du conseil du 5 décembre 2011, trois (3) lots en vue d'y aménager le bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit acquérir un lot additionnel, soit le lot 2 771 846 d'une superficie de 6 500 pieds carrés, appartenant à madame Hedy Taylor et monsieur Kenwood Taylor, afin de procéder à la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT l'entente de cession du lot au montant de 15 000 \$, soit 2,31 \$ le pied carré, signée par toutes les parties en date des 15 et 21 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un notaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition du lot 2 771 846 cadastre du Québec, d'une superficie totale de 6 500 pieds carrés, appartenant à madame Hedy Taylor et monsieur Kenwood Taylor, au coût de 2,31 \$ le pied carré pour un total de 15 000 \$, taxes applicables en sus, pour la construction du bassin de rétention pour le projet de développement Le Quartier Trinité;

De mandater Alissa El-Hachem, notaire pour rédiger et publier l'acte notarié;

Que tous les frais relatifs à l'acquisition soient à la charge de la Ville conformément à l'entente intervenue;

Que les présentes dépenses soient imputées au règlement n° 1003.

2012-9

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-014

### **RÉSOLUTION**

Absence d'une conseillère aux séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs, prend fin à la fin de la clôture de la séance qui suit ce délai;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Marie Ginette Lafrance n'a pas assisté à une séance du conseil depuis le 3 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le délai ci-dessus mentionné se terminera à la clôture de la séance du 6 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE des raisons de santé empêcheront Madame Lafrance d'assister aux séances du conseil pour au moins les trois (3) prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule également qu'un conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre de son conseil son défaut d'assister aux séances dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'élection 2009 a été réalisée en bloc et qu'ainsi tous les membres du conseil représentent tous les électeurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

De décréter que l'absence de madame la conseillère Marie Ginette Lafrance depuis le 3 octobre 2011 jusqu'à la clôture de la séance du 7 mai 2012, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que le prévoit l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-015

### **RÉSOLUTION**

Autorisation à Gaz Métro – travaux de protection d'une conduite de gaz sous le cours d'eau Massé

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro désire réaliser des travaux de protection de la conduite de gaz localisée en partie sous le ruisseau Massé;

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro demande l'autorisation pour effectuer ces travaux sur le lot 3 152 158, propriété de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser Gaz Métro à réaliser sur le lot 3 152 158 des travaux de protection de la conduite de gaz passant sous le ruisseau Massé.

2012-10

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2012-01-016

#### **RÉSOLUTION**

Union des municipalités du Québec et Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) – cotisation annuelle 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec et du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) et qu'il y a lieu d'en demeurer membre;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de base de la Ville pour 2012 est de 0,492 \$ par citoyen et que l'échelle de cotisation au CRM est quant à elle établie selon la masse salariale pour l'année 2010 de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 16 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour 2012 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 9 420,79 \$, taxes incluses, et de la tarification au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) au montant de 8 467,91 \$, taxes incluses, pour un total de 17 888,70 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2012-01-017

#### **RÉSOLUTION**

Subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – saison de navigation 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé aux coûts d'opérations du service nautique offert par la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. depuis 1998;

CONSIDÉRANT QUE ce service consiste notamment en l'inspection de courtoisie, conseils de prévention, promotion de la sécurité nautique, aide aux navigateurs désemparés et administration de premiers soins et réanimation cardiaque;

CONSIDÉRANT QUE la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. possède tout l'équipement nécessaire pour dispenser ces services;

CONSIDÉRANT les objectifs d'interventions pour la saison de navigation 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. sollicite l'aide financière des municipalités riveraines afin de rencontrer ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adhérer au projet régional;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

2012-11

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. (GCAC) à titre de participation de la Ville aux coûts d'opérations du service nautique pour la saison 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Point ajouté**

**2012-01-018**

**RÉSOLUTION**

Voeux à madame Malvina Desnoyers-Lebel à l'occasion de son 108<sup>e</sup> anniversaire de naissance

---

Il est proposé par tous les membres du conseil,

ET RÉSOLU :

Que des vœux de santé et de bonheur soient transmis à madame Malvina Desnoyers-Lebel à l'occasion de son 108<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 30 à 20 h 40)**

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2012-01-019**

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

---

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par M<sup>e</sup> Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Bernard Gagnon  
Maire

---

Jean-Marie Beaupré, OMA  
Greffier intérimaire